

Règlement de concours

Article 1: l'Organisateur

La société Mondelēz Belgium Services BVBA dont le siège est établi à Stationsstraat 100, 2800 Mechelen, Belgique, enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0821.675.122, organise un concours « Gagnez chaque semaine une TV 4K Sony » (ci-après le « concours »).

Article 2: Durée du concours

Le concours se déroule 02/05/2020 (00h01) au 31/10/2020 (23h59).

Article 3: Conditions

Le concours est ouvert à toute personne adulte (à la date du concours) qui vit en Belgique, à l'exception des employés de la Société Organisatrice, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration, l'organisation, la mise en œuvre et / ou la gestion du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant du concours et / ou de ne pas attribuer le prix et / ou d'annuler tout ou partie du concours, sans engager la responsabilité de l'organisateur, en cas de violation par un participant du présent Règlement et/ou si la Société Organisatrice, à sa seule discrétion, pense que le participant a agi ou a l'intention d'agir de manière malhonnête ou frauduleuse, ou de mauvaise foi.

En particulier, mais sans limitation, toute utilisation de robots ou tout système, appareil ou manœuvres frauduleux, malhonnêtes ou de mauvaise foi, ou toute conduite, permettant par exemple et sans limitation, de jouer automatiquement et/ou d'augmenter les chances de gagner, est interdit. La Société Organisatrice peut déposer une plainte et/ou porter plainte contre les auteurs de telles conduites.

En cas de sanction ou de plainte, les participants devront prouver qu'ils ont adopté une conduite qui est conforme au présent Règlement.

Les participants peuvent être invités à n'importe quel moment à apporter la preuve de leur identité, résidence, et âge.

La participation à cette compétition est accompagnée d'une obligation d'achat.

Article 4: Prix

4.1: Description des prix

Les prix à gagner pour l'ensemble du concours sont :
26 prix - [26 TV 4K Sony, référence KD43XG8096, à raison d'une TV par semaine] de €679.99 TTC chacune.

4.2: Détails des prix

La valeur des prix est déterminée à la date de préparation du présent règlement et ne peut être contestée. Les prix ne sont pas transférables, ne peuvent pas être remplacés par un prix différent et

il n'y a pas d'alternative possible en espèces. L'Organisateur a le droit de remplacer le prix annoncé par un prix ayant une valeur et des caractéristiques similaires, si un tel remplacement est nécessaire.

Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix.

Article 5: Détermination des gagnants et remise des prix

5.1: Pour participer au concours, le participant doit prendre les mesures suivantes:

- Acheter un produit ZiZ
- Créer une recette avec le produit ZiZ
- Se rendre sur le site web www.ziz.be
- Remplir le formulaire sur le site web
- Fournir sa preuve d'achat avec un produit ZiZ sur le site web
- Partager une photo de son plat sur le site web*

*Les photos des gagnants seront utilisées librement par Mondelez, pour les afficher sur le site winatv.ziz.be

5.2: Sélection des gagnants:

Le jury est composé d'un employé de Mondelez et d'un employé de l'agence créative Zipper.

Dans un premier temps, le jury établit une pré-sélection : le jury vérifie la validité des preuves d'achat et s'assure que le participant remplit bien toutes les conditions du concours.

Dans un deuxième temps, le jury sélectionne un Top 3 de gagnants. Le gagnant numéro 1 a 7 jours pour répondre à l'e-mail de sélection et réclamer son prix. Au-delà de ce délai, le prix est donné au deuxième gagnant du Top 3. Si le gagnant 2 ne répond pas, le prix est donné au troisième gagnant du Top 3.

Les résultats du concours seront annoncés dans les [4] semaines après la fin du concours et la sélection des vainqueurs. Les gagnants recevront leur prix environ [4] semaines après la date de publication des résultats.

Les gagnants seront contactés et informés par e-mail et / ou par téléphone, et les prix seront reçus par courrier à l'adresse indiquée en ligne dans le formulaire d'inscription sur le site.

Le concours est limité à une inscription et un prix par famille (le même nom, la même adresse postale, le nom de la famille correspondant à l'adresse postale).

Le gagnant choisit son adresse de domicile comme adresse qu'il a indiquée et confirmée.

Pour des raisons de confidentialité, aucune liste de gagnants ne sera publiée.

Article 6: Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de ces règles.

Aucune réponse ne sera envoyée (par e-mail ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application des règles relatives aux conditions générales du concours.

Le règlement est disponibles sur les [Condition générales](#) pendant la durée du concours.

Ce règlement peut également être obtenu jusqu'au 31/ 10 / 2020 sur simple demande écrite à : *Mondelez Belgium SPRL, Stationsstraat 100, 2800 Mechelen, Belgique*. Les frais postaux pour cette application ne seront pas remboursés.

Pour tous les éléments du concours qui ne sont pas explicitement mentionnés dans ce règlement, l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour une bonne organisation du concours. L'organisateur se réserve le droit de modifier ces règles si nécessaire.

Article 7: Frais de participation

La participation au concours est gratuite, à l'exception des frais du participant pour accéder à Internet ou aux services postaux, qui sont payés par le participant lui-même.

Article 8: Limitation de responsabilité

8.1

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes inhérents à la connexion Internet, à la communication téléphonique ou à tout autre problème qui ne pourrait être imputé à l'Organisateur et qui se produirait pendant la durée du concours.

L'organisateur met tout en œuvre pour fournir et maintenir des infrastructures, des informations et des ressources fonctionnelles et vérifiées pour les participants. Toutefois, l'Organisateur ne peut être tenu responsable de la défaillance de l'équipement des participants (ordinateur, logiciel, outils de connexion Internet, téléphone, serveurs ...), de la perte de données non imputable à la société organisatrice et de l'impact de ces échecs sur leur participation au concours.

Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger son équipement et les données stockées sur son équipement (ordinateur et téléphone) contre les infractions. La participation au concours comprend notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle éclipse ou piratage par des tiers et le risque de contamination par d'éventuels virus circulant sur internet.

8.2

Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur aient une valeur probante jusqu'à preuve du contraire, en ce qui concerne les éléments de connexion et les informations résultant d'une action informatique par rapport au concours.

8.3

L'Organisateur s'engage à utiliser tous les moyens disponibles auprès de ses prestataires pour assurer le bon fonctionnement du concours. Toutefois, si un dysfonctionnement technique se produit et que le bon fonctionnement du concours est affecté par des circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier ne peut être tenu responsable par les participants.

8.4

Si les données d'un gagnant sont inutilisables ou si le gagnant ne peut pas être identifié, il n'est pas de la responsabilité de l'organisateur de mener d'autres recherches pour trouver le gagnant, qui ne recevra ni son prix ni aucune compensation.

8.5

Les gagnants seront contactés par e-mail et / ou par téléphone. Le gagnant dispose alors de [7] jours à compter de la réception de l'e-mail ou du message téléphonique dans lequel il est informé de ses gains, à signaler l'acceptation du prix par email ou par téléphone. Ils recevront leurs prix à l'adresse postale indiquée sur le formulaire d'inscription dans un délai d'environ [4] semaines à compter de la date d'acceptation officielle des prix par les gagnants.

Dans le cas où l'Organisateur ne peut atteindre le gagnant, ni par e-mail ni par téléphone

(conformément aux coordonnées indiquées sur le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (laisser des messages sur la boîte aux lettres et / ou le répondeur du gagnant) si le gagnant n'a pas réclamé son prix dans les [7] jours après la date de l'e-mail ou du message téléphonique l'informant de ses gains, il sera considéré comme celui qui a perdu son prix. Le prix n'est pas attribué et ne peut être réclamé plus tard. Dans ce cas, le prix reste la propriété de l'organisateur et peut être attribué à un autre gagnant ou utilisé dans une promotion ultérieure.

8.6

Dans le cas d'une renonciation explicite du prix par le gagnant, ce prix sera retourné à l'organisateur et pourra être utilisé pour une promotion ultérieure, si la nature du prix le permet et sans aucune responsabilité de la part de l'organisateur.

Article 9: Contact

Aucune correspondance non conforme n'est prise en compte (incomplète, illisible, inexacte, non financée, reportée ou non envoyée).

Article 10: Disqualification

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse et leur numéro de téléphone dans le cadre du concours. Toute participation qui ne répond pas à ces exigences, incomplète ou avec des coordonnées incorrectes sera considérée comme invalide. L'utilisation de robots ou toute autre méthode similaire pour jouer au jeu mécaniquement ou autrement est interdite, la violation de cette règle entraîne l'élimination éventuelle du participant et / ou de l'utilisateur. L'Organisateur peut annuler le concours en totalité ou en partie s'il apparaît que la fraude a eu lieu sous quelque forme que ce soit, via l'ordinateur ou le fait de la participation sous l'identité d'un tiers et / ou la détermination des gagnants. Dans ce cas, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de prix aux fraudeurs et / ou de procéder les auteurs de cette fraude devant les tribunaux compétents.

Article 11: Force majeure

L'Organisateur n'est pas responsable en cas de force majeure ou d'événements sur lesquels il n'a aucun contrôle ou si les circonstances l'exigent, il est obligé d'annuler le présent concours, de raccourcir, prolonger, reporter, suspendre ou modifier les conditions. Dans tous les cas, l'organisateur se réserve le droit de prolonger la période de participation.

Article 12: Exemption de responsabilité

Les gagnants sont entièrement responsables de l'utilisation de leur prix. L'organisateur ne peut être tenu responsable des défauts ou des problèmes avec les prix ou de tout incident ou accident qui pourrait arriver aux gagnants pendant ou en raison de l'utilisation ou la possession du prix.

Article 13: Autorisation d'utiliser les noms, adresses et images des gagnants

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation expresse du participant principal, l'Organisateur peut utiliser le nom, l'adresse et la photo des gagnants à des fins publicitaires sans droit à des honoraires ni transfert d'autres avantages.

Article 14: Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, l'utilisation de tout ou partie du matériel protégé par le droit d'auteur de ce concours est strictement interdite, sauf accord préalable et explicite de l'Organisateur.

Article 15: Loi applicable et litiges

Le concours est soumis à la loi belge (Belgique).

Tout litige relatif à l'interprétation des règles et / ou des cas non prévus au présent règlement fera l'objet d'un règlement à l'amiable. Dans le cas contraire, la compétence exclusive du tribunal d'Anvers (Belgique).

Article 16: Protection des données personnelles

L'Organisateur agira conformément aux réglementations applicables sur la protection des données. Nous utilisons les données personnelles que nous recueillons à votre sujet pour vous permettre de participer au concours et vous contacter si vous avez gagné un prix. Les informations que nous collectons à votre sujet seront collectées dans le but d'identifier le(s) gagnant(s).

Si vous avez sélectionné la case « S'abonner à la Newsletter », vos données personnelles seront conservées pour que nous puissions vous envoyer par e-mail les prochaines actualités, concours et offres de la part de ZiZ. Vous pouvez vous désabonner à tout moment ici : [Contactez nous.](#)

Si vous ne recevez plus aucun e-mail de la part de ZiZ durant 24 mois, vos données seront automatiquement supprimées.

Si vous n'avez pas souscrit à l'abonnement de la Newsletter, vos données personnelles seront conservées dans notre système 6 mois après la fin du concours (31/10/2020). Au-delà de cette période, elles seront automatiquement supprimées.

Consultez notre [Notice Vie Privée](#) pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons les données personnelles.